

Fonds d'obligations Sceptre

Rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du fonds

Semestre terminé le 30 juin 2010



Fonds d'obligations Sceptre

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Semestre terminé le 30 juin 2010

Le présent rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds contient les faits saillants financiers, mais non les états financiers intermédiaires ou annuels complets du fonds de placement. Vous pouvez obtenir les états financiers intermédiaires ou annuels gratuitement, sur demande, en appelant au 1-800-265-1888, en nous écrivant à Les conseillers en placements Sceptre Limitée, 26 Wellington Street East, Suite 1200, Toronto (Ontario) M5E 1W4 ou en consultant notre site Internet à www.sceptre.ca ou le site Internet de SEDAR à www.sedar.com.

Vous pouvez également obtenir, par l'une des méthodes ci-dessus, les politiques et procédures de vote par procuration, le dossier de vote par procuration et l'information trimestrielle.

ANALYSE DU RENDEMENT PAR LA DIRECTION

Résultats

Pour le semestre terminé le 30 juin 2010, le Fonds d'obligations Sceptre (le « Fonds ») a dégagé un rendement de 3,6 % pour les parts de catégorie A et de 4,3 % pour les parts de catégorie O. L'indice de référence du Fonds, l'indice obligataire universel DEX, a enregistré un rendement de 4,2 % pendant la même période. Contrairement au rendement de l'indice de référence, celui des parts de catégorie A et de catégorie O est établi après déduction des charges.

Au premier trimestre, les rendements ont fléchi en janvier, sous le poids des inquiétudes au sujet des risques pays, de la croissance économique et de la faiblesse des marchés d'actions à l'échelle mondiale. En février et en mars, le vent a tourné et les rendements ont considérablement augmenté, en raison de l'attention grandissante accordée aux prévisions de hausses de taux par la Banque du Canada. Dans ce contexte, la courbe des taux des obligations d'État s'est aplatie, avec une augmentation dans les échéances à court terme et une stabilité relative dans celles à moyen et à long terme. Les écarts de taux des obligations de sociétés se sont resserrés dans une mesure largement suffisante pour compenser l'accroissement des rendements des obligations d'État, d'où le rendement supérieur des obligations de sociétés par rapport à celles du gouvernement fédéral. La surpondération des obligations de sociétés a contribué au rendement du Fonds, tandis que celle des obligations provinciales y a nui.

La forte demande de rendement et les inquiétudes sur l'économie mondiale ont persisté au deuxième trimestre. Plus réticents face au risque, les investisseurs ont en partie

délaissé les actions au profit des obligations de meilleure qualité. L'ensemble du marché obligataire a donc pris de la vigueur et la courbe s'est considérablement aplatie sur toute sa longueur. Les rendements des échéances à court terme (un an et moins) ont augmenté, car la Banque du Canada a relevé ses taux de 25 points de base, dans un effort pour commencer à rompre avec les niveaux d'urgence. En revanche, les rendements des échéances à plus d'un an et à long terme ont beaucoup diminué. Les obligations de sociétés ont fait moins bien que le marché obligataire en général, les écarts de taux de ces titres s'étant accentués en réaction à la faiblesse des marchés d'actions. Les écarts de taux des obligations provinciales se sont moins élargis que ceux des obligations de sociétés au deuxième trimestre, mais les premières ont enregistré un rendement inférieur aux secondes pour le premier semestre de 2010, en raison des vives inquiétudes qui persistent au sujet de l'ampleur des besoins en financement provincial dans les prochaines années.

La surpondération en obligations de sociétés a nui au rendement du Fonds au deuxième trimestre, malgré leur forte valeur relative ajustée en fonction du risque. Elle n'a cependant pas suffi à neutraliser l'incidence positive de ces obligations au premier trimestre. Leur surpondération a donc été favorable au rendement pour le semestre. Par ailleurs, la sélection de titres a eu un effet positif sur le rendement au cours du semestre. La duration du portefeuille a été maintenue relativement proche de celle de l'indice, sauf dans les cas où le gestionnaire, a utilisé une stratégie tactique modérée pour tirer avantage de la hausse temporaire des rendements des obligations à court terme. La vente d'obligations de court à moyen terme et l'achat d'obligations à très court terme ainsi que de billets à taux variables ont entraîné une réduction négligeable de la duration, mais celle-ci a été ramenée proche de celle de l'indice vers la fin de chaque trimestre. Cette stratégie s'est révélée favorable au rendement du Fonds.

L'actif net du Fonds a diminué, passant de 142,1 M\$ au début de l'exercice à 139,3 M\$ au 30 juin 2010. Cette baisse peut s'expliquer par les distributions de 3,4 M\$. Les gains ont été contrebalancés par des rachats nets de 5,2 M\$.

La légère réduction des charges du Fonds, qui sont passées de 0,14 M\$ à 0,13 M\$, peut être attribuable à la baisse des honoraires de vérification et des frais juridiques.

Fonds d'obligations Sceptre RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS – suite Semestre terminé le 30 juin 2010

Événements récents

À l'heure actuelle, la croissance économique et l'inflation au pays correspondent aux prévisions de la Banque du Canada et il semble moins nécessaire de maintenir les niveaux d'urgence requis par la politique d'assouplissement monétaire. Malgré l'augmentation de 25 points de base des taux effectuée par la Banque du Canada en juin, les attentes relatives à une importante série de hausses ont diminué de manière spectaculaire sur le marché obligataire, surtout vu la faible probabilité que la Réserve fédérale américaine relève ses taux avant au moins 2011 et la timidité de la reprise économique mondiale. Les rendements des obligations du gouvernement du Canada sont beaucoup moins attrayants à leurs niveaux actuellement bas par rapport à ce qu'ils devraient être selon nos prévisions de hausses de taux supplémentaires – quoique modestes – par la Banque du Canada au cours des 12 mois à venir. Bien que la surpondération en obligations de sociétés ait eu une incidence défavorable au deuxième trimestre de 2010, nous l'avons maintenue afin d'obtenir un rendement supérieur à celui de l'indice.

Les conseillers en placements Sceptre Limitée et Fiera Capital Inc. ont récemment annoncé qu'elles avaient conclu un accord dans le but de fusionner les deux entreprises. Si elle est approuvée par les actionnaires de Sceptre lors de l'assemblée du 24 août 2010, cette fusion créera un important gestionnaire de fonds indépendant, inscrit en Bourse et à forte croissance, ayant un actif sous gestion de 30 G\$. Vous trouverez sur le site Web de Sceptre, à www.sceptre.ca, un communiqué de presse et un document destiné aux investisseurs contenant les modalités de l'opération ainsi que des renseignements sur Fiera et Sceptre.

Opérations entre apparentés

Les conseillers en placements Sceptre Limitée (« Sceptre ») est le fiduciaire, le conseiller en valeurs et le gérant du Fonds.

Sceptre fournit tous les services généraux de gestion et d'administration requis par le Fonds dans le cadre de ses activités quotidiennes ou en coordonne la prestation, notamment l'établissement d'ententes de courtage liées à l'achat et à la vente des placements du portefeuille et à la tenue des registres. Pour ces services, Sceptre reçoit des honoraires, qui sont décrits en détail dans les données supplémentaires ci-après.

Sceptre a adopté une pratique qui consiste à fournir les capitaux de lancement des fonds dont elle assure la promotion. Au 30 juin 2010, Sceptre détenait 100 % des parts de catégorie D.

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

Les tableaux qui suivent présentent les principales données financières du Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre les résultats du semestre terminé le 30 juin 2010 et des quatre derniers exercices terminés le 31 décembre, le cas échéant. Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non vérifiés et des états financiers annuels vérifiés du Fonds.

Fonds d'obligations Sceptre – Catégorie A					
Actif net par part du Fonds					
	30 juin 2010	31 déc. 2009	31 déc. 2008	31 déc. 2007	31 déc. 2006
Actif net au début de l'exercice¹⁾³⁾	12,39 \$	12,12 \$	12,31 \$	12,51 \$	12,58 \$
Augmentation (diminution) liée aux activités :					
Total des revenus	0,29	0,60	0,61	0,61	0,60
Total des charges	(0,08)	(0,18)	(0,18)	(0,16)	(0,13)
Gains réalisés (pertes) de l'exercice	0,06	(0,13)	0,02	(0,08)	(0,04)
Gains non réalisés (pertes) de l'exercice	0,18	0,40	(0,19)	(0,20)	(0,08)
Augmentation (diminution) totale liée aux activités¹⁾	0,45	0,69	0,26	0,17	0,35
Distributions :					
Revenu (sauf les dividendes)	(0,24)	(0,43)	(0,45)	(0,38)	(0,43)
Dividendes	–	–	–	–	–
Gains en capital	–	–	–	–	–
Remboursement de capital	–	–	–	–	–
Distributions annuelles totales²⁾	(0,24)	(0,43)	(0,45)	(0,38)	(0,43)
Actif net à la fin de l'exercice	12,60 \$	12,39 \$	12,12 \$	12,31 \$	12,52 \$

¹⁾ L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation à la date considérée. L'augmentation ou la diminution liée aux activités est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

²⁾ Les distributions ont été versées en espèces ou réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, ou les deux.

³⁾ Ces renseignements proviennent des états financiers annuels vérifiés. L'actif net par part présenté dans les états financiers est différent de la valeur liquidative calculée aux fins de l'évaluation du Fonds. Dans le cas des placements négociés sur un marché actif et dont le cours peut être obtenu facilement et régulièrement, le chapitre 3855 exige que le cours acheteur (pour les placements détenus) ou le cours vendeur (pour les placements vendus à découvert) soit utilisé dans l'évaluation de la juste valeur du placement, plutôt que le cours de clôture actuellement utilisé dans l'évaluation de la valeur liquidative aux fins des opérations. Les dispositions du chapitre 3855 ont été appliquées rétroactivement sans retraitement des périodes antérieures. Par conséquent, l'actif net au début de 2007 a été ajusté.

Ratios et données supplémentaires

	30 juin 2010	31 déc. 2009	31 déc. 2008	31 déc. 2007	31 déc. 2006
Valeur liquidative (en milliers de dollars)	8 772	9 000	9 274	10 347	11 601
Nombre de parts en circulation	694 957	725 222	764 314	840 025	926 421
Ratio des frais de gestion (%) ¹⁾	1,31	1,27	1,30	1,32	1,08
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge (%)	1,32	1,27	1,30	1,32	1,11
Taux de rotation du portefeuille (%) ²⁾	135,90	253,80	108,39	89,03	145,29
Ratio des frais d'opérations (%) ³⁾	–	0,02	0,03	–	0,01
Valeur liquidative par part	12,62 \$	12,41 \$	12,13 \$	12,32 \$	12,52 \$

¹⁾ Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges (excluant les commissions et les autres coûts de transaction de portefeuille) de l'exercice indiqué et il est exprimé en pourcentage annualisé de l'actif net quotidien moyen de la période.

²⁾ Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice. Plus le taux de rotation au cours d'un exercice est élevé, plus les frais d'opérations sont élevés, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital impossibles. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

³⁾ Le ratio des frais d'opérations représente le total des commissions et des autres coûts de transaction de portefeuille et il est exprimé en pourcentage annualisé de l'actif net quotidien moyen de la période.

Frais de gestion

Des frais de gestion annuels représentant 0,75 % de l'actif net des parts de catégorie A sont cumulés quotidiennement, sont attribuables uniquement aux parts de catégorie A et sont payés à Sceptre mensuellement à terme échu.

Sceptre utilise les frais de gestion pour payer les coûts de gestion et de promotion du Fonds, qui comprennent la rémunération des conseillers en valeurs, les dépenses engagées pour assurer la conformité des opérations, les droits

réglementaires, les frais d'assurance et les frais de lancement et de commercialisation. De plus, pour aider les courtiers à couvrir les coûts de distribution, d'administration et d'autres services à la clientèle liés aux parts de catégorie A du Fonds, Sceptre verse à chaque courtier, à la fin de chaque trimestre, des commissions de suivi prélevées sur les frais de gestion représentant 0,25 % de la valeur liquidative totale des parts du Fonds détenues par les clients de chaque courtier à la fin du trimestre.

FAITS SAILLANTS FINANCIERS – suite

Fonds d'obligations Sceptre – Catégorie D

Actif net par part du Fonds

	30 juin 2010	31 déc. 2009
Actif net au début de la période¹⁾³⁾	12,33 \$	12,15 \$
Augmentation (diminution) liée aux activités :		
Total des revenus	0,28	0,44
Total des charges	(0,05)	(0,15)
Gains réalisés (pertes) de la période	(0,06)	0,07
Gains non réalisés (pertes) de la période	0,18	0,29
Augmentation (diminution) totale liée aux activités¹⁾	0,47	0,65
Distributions :		
Revenu (sauf les dividendes)	(0,27)	(0,46)
Dividendes	–	–
Gains en capital	–	–
Remboursement de capital	–	–
Distributions annuelles totales²⁾	(0,27)	(0,46)
Actif net à la fin de la période	12,54 \$	12,33 \$

¹⁾ L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation à la date considérée. L'augmentation ou la diminution liée aux activités est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période. Les parts de catégorie D ont été créées le 1^{er} avril 2009.

²⁾ Les distributions ont été versées en espèces ou réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, ou les deux.

³⁾ Ces renseignements proviennent des états financiers annuels vérifiés. L'actif net par part présenté dans les états financiers est différent de la valeur liquidative calculée aux fins de l'évaluation du Fonds. Dans le cas des placements négociés sur un marché actif et dont le cours peut être obtenu facilement et régulièrement, le chapitre 3855 exige que le cours acheteur (pour les placements détenus) ou le cours vendeur (pour les placements vendus à découvert) soit utilisé dans l'évaluation de la juste valeur du placement, plutôt que le cours de clôture actuellement utilisé dans l'évaluation de la valeur liquidative aux fins des opérations.

Ratios et données supplémentaires

	30 juin 2010	31 déc. 2009
Valeur liquidative (en milliers de dollars)	1	1
Nombre de parts en circulation	87	85
Ratio des frais de gestion (%) ¹⁾	0,86	1,20
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge (%)	76,04	2,29
Taux de rotation du portefeuille (%) ²⁾	135,90	253,80*
Ratio des frais d'opérations (%) ³⁾	–	0,02
Valeur liquidative par part	12,56 \$	12,36 \$

¹⁾ Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges (excluant les commissions et les autres coûts de transaction de portefeuille) de la période indiquée et il est exprimé en pourcentage annualisé de l'actif net quotidien moyen de la période.

²⁾ Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations sont élevés, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

³⁾ Le ratio des frais d'opérations représente le total des commissions et des autres coûts de transaction de portefeuille et il est exprimé en pourcentage annualisé de l'actif net quotidien moyen de la période.

* Annualisé

Frais de gestion

Des frais de gestion annuels représentant 1,00 % de l'actif net des parts de catégorie D sont cumulés quotidiennement, sont attribuables uniquement aux parts de catégorie D et sont payés à Sceptre mensuellement à terme échu.

Sceptre utilise les frais de gestion pour payer les coûts de gestion et de promotion du Fonds, qui comprennent la rémunération des conseillers en valeurs, les dépenses engagées pour assurer la conformité des opérations, les droits

réglementaires, les frais d'assurance et les frais de lancement et de commercialisation. De plus, pour aider les courtiers à couvrir les coûts de distribution, d'administration et d'autres services à la clientèle liés aux parts de catégorie D du Fonds, Sceptre verse à chaque courtier, à la fin de chaque trimestre, des commissions de suivi prélevées sur les frais de gestion représentant 0,50 % de la valeur liquidative totale des parts du Fonds détenues par les clients de chaque courtier à la fin du trimestre.

FAITS SAILLANTS FINANCIERS – suite

Fonds d'obligations Sceptre – Catégorie O

Actif net par part du Fonds

	30 juin 2010	31 déc. 2009	31 déc. 2008	31 déc. 2007	31 déc. 2006
Actif net au début de l'exercice¹⁾³⁾	11,48 \$	11,24 \$	11,42 \$	11,61 \$	11,66 \$
Augmentation (diminution) liée aux activités :					
Total des revenus	0,27	0,56	0,57	0,56	0,56
Total des charges	(0,01)	(0,01)	(0,01)	(0,01)	(0,02)
Gains réalisés (pertes) de l'exercice	0,05	(0,12)	–	(0,07)	(0,05)
Gains non réalisés (pertes) de l'exercice	0,18	0,35	(0,18)	(0,13)	0,04
Augmentation (diminution) totale liée aux activités¹⁾	0,49	0,78	0,38	0,35	0,53
Distributions :					
Revenu (sauf les dividendes)	(0,30)	(0,54)	(0,57)	(0,49)	(0,49)
Dividendes	–	–	–	–	–
Gains en capital	–	–	–	–	–
Remboursement de capital	–	–	–	–	–
Distributions annuelles totales²⁾	(0,30)	(0,54)	(0,57)	(0,49)	(0,49)
Actif net à la fin de l'exercice	11,67 \$	11,48 \$	11,24 \$	11,42 \$	11,62 \$

¹⁾ L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation à la date considérée. L'augmentation ou la diminution liée aux activités est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

²⁾ Les distributions ont été versées en espèces ou réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, ou les deux.

³⁾ Ces renseignements proviennent des états financiers annuels vérifiés. L'actif net par part présenté dans les états financiers est différent de la valeur liquidative calculée aux fins de l'évaluation du Fonds. Dans le cas des placements négociés sur un marché actif et dont le cours peut être obtenu facilement et régulièrement, le chapitre 3855 exige que le cours acheteur (pour les placements détenus) ou le cours vendeur (pour les placements vendus à découvert) soit utilisé dans l'évaluation de la juste valeur du placement, plutôt que le cours de clôture actuellement utilisé dans l'évaluation de la valeur liquidative aux fins des opérations. Les dispositions du chapitre 3855 ont été appliquées rétroactivement sans retraitement des périodes antérieures. Par conséquent, l'actif net au début de 2007 a été ajusté.

Ratios et données supplémentaires

	30 juin 2010	31 déc. 2009	31 déc. 2008	31 déc. 2007	31 déc. 2006
Valeur liquidative (en milliers de dollars)	130 772	133 383	121 130	126 917	59 346
Nombre de parts en circulation	11 183	11 597 248	10 766 887	11 105 823	5 107 473
Ratio des frais de gestion (%) ¹⁾	0,11	0,12	0,11	0,12	0,19
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge (%)	0,11	0,12	0,11	0,12	0,22
Taux de rotation du portefeuille (%) ²⁾	135,90	253,80	108,39	89,03	145,29
Ratio des frais d'opérations (%) ³⁾	–	0,02	0,03	–	0,01
Valeur liquidative par part	11,69 \$	11,50 \$	11,25 \$	11,43 \$	11,62 \$

¹⁾ Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges (excluant les commissions et les autres coûts de transaction de portefeuille) de l'exercice indiqué et il est exprimé en pourcentage annualisé de l'actif net quotidien moyen de la période.

²⁾ Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice. Plus le taux de rotation au cours d'un exercice est élevé, plus les frais d'opérations sont élevés, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

³⁾ Le ratio des frais d'opérations représente le total des commissions et des autres coûts de transaction de portefeuille et il est exprimé en pourcentage annualisé de l'actif net quotidien moyen de la période.

Frais de gestion

Les porteurs de parts de catégorie O sont des clients de Sceptre avec mandat de gestion. Les frais de gestion liés à l'actif net des parts de catégorie O sont traités en dehors du Fonds et sont payés directement à Sceptre à même l'actif détenu par les porteurs de parts de catégorie O.

Sceptre utilise les frais de gestion pour payer les coûts de gestion et de promotion du Fonds, qui comprennent la rémunération des conseillers en valeurs, les dépenses engagées pour assurer la conformité des opérations, les droits réglementaires, les frais d'assurance et les frais de lancement et de commercialisation.

Rendement passé

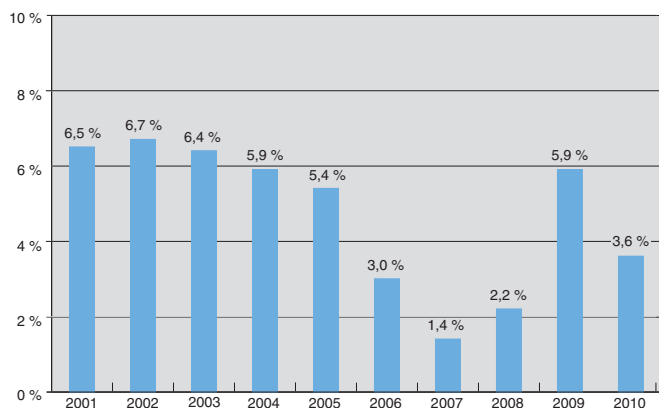
L'information sur le rendement présentée ci-après est fondée sur l'hypothèse que les distributions du Fonds ont été réinvesties en totalité dans des parts additionnelles du Fonds. Cette information ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou d'autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Les fonds communs de placement ne sont pas garantis. Les rendements passés du Fonds ne sont pas nécessairement indicatifs de ses résultats futurs.

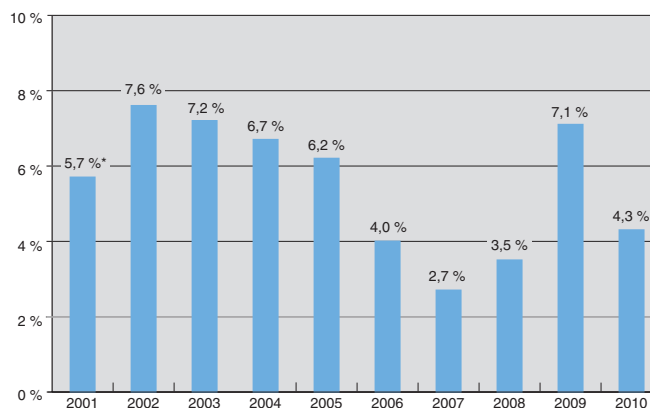
Rendements annuels

Les graphiques à barres ci-dessous présentent le rendement du Fonds pour le semestre terminé le 30 juin 2010 et pour chacun des exercices présentés et font ressortir la variation de ce rendement d'une période à l'autre. Les graphiques indiquent, sous forme de pourcentage, quelle aurait été la variation à la hausse ou à la baisse, au dernier jour de la période, d'un placement effectué le premier jour de chaque période.

Parts de catégorie A – Rendements annuels
Exercice terminé le 31 décembre
et semestre terminé le 30 juin

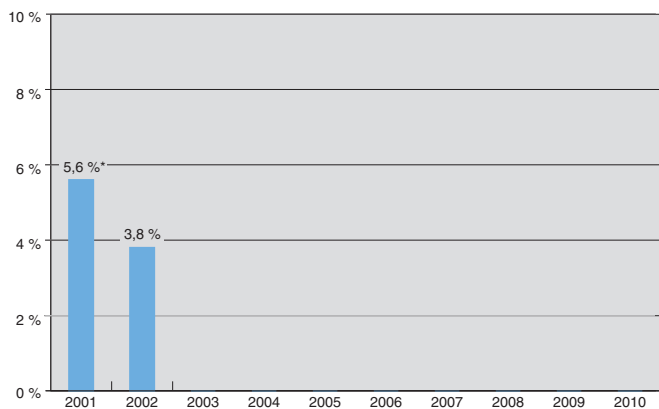


Parts de catégorie O – Rendements annuels
Exercice terminé le 31 décembre
et semestre terminé le 30 juin



* Du 13 juillet 2001 au 31 décembre 2001

Parts de catégorie D – Rendements annuels
Exercice terminé le 31 décembre
et semestre terminé le 30 juin



* Du 1^{er} avril 2009 au 31 décembre 2009

Aperçu du portefeuille au 30 juin 2010

Répartition sectorielle	% de l'actif aux fins des opérations
Obligations émises et garanties par un gouvernement	52,59
Obligations de sociétés	49,13
Trésorerie et équivalents	0,28
Autres actifs nets	(2,00)
	100,00

25 principaux placements	% de l'actif aux fins des opérations
1 Fiducie canadienne pour l'habitation 3,95 %, 15 déc. 2011	7,41
2 Province de Québec, 6,00 %, 1 ^{er} oct. 2012	4,54
3 Gouvernement du Canada, 5,00 %, 1 ^{er} juin 2037	4,20
4 Gouvernement du Canada, 3,00 %, 1 ^{er} juin 2014	3,68
5 Gouvernement du Canada, 3,75 %, 1 ^{er} juin 2012	3,61
6 Gouvernement du Canada, 1,25 %, 1 ^{er} juin 2011	1,86
7 Province de Québec, 5,00 %, 1 ^{er} déc. 2015	1,82
8 Gouvernement du Canada, 2,00 %, 1 ^{er} sept. 2012	1,82
9 Province de Québec, 6,00 %, 1 ^{er} oct. 2029	1,79
10 Banque Royale du Canada, 4,35 %, 15 juin 2015	1,64
11 Financement Québec, 5,25 %, 1 ^{er} juin 2034	1,62
12 Gouvernement du Canada, 4,00 %, 1 ^{er} juin 2041	1,58
13 Gouvernement du Canada, 3,50 %, 1 ^{er} juin 2013	1,46
14 Province de la Colombie-Britannique, 5,70 %, 18 juin 2029	1,41
15 Province de la Colombie-Britannique, 8,00 %, 8 sept. 2023	1,39
16 Brookfield Asset Management Inc., 8,95 %, 2 juin 2014	1,33
17 Winnipeg Airport Authority Inc., 4,57 %, 20 nov. 2019	1,26
18 Enbridge Inc., 4,53 %, 9 mars 2020	1,26
19 Ville de Montréal, 5,45 %, 1 ^{er} déc. 2019	1,24
20 Banque Royale du Canada, 5,00 %, 6 juin 2013	1,22
21 CI Financial Corp., 3,30 %, 17 déc. 2012	1,21
22 Banque Scotia, 4,94 %, 15 avril 2014	1,19
23 Société de services financiers Wells Fargo Canada, 3,97 %, 3 nov. 2014	1,08
24 AltaLink LP, 5,43 %, 5 juin 2013	1,02
25 Fiducie de Capital Banque Scotia, 6,28 %, 30 juin 2013	0,98
	51,62

Valeur liquidative totale : 136 230 447 \$

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par le Fonds. Vous pouvez obtenir les mises à jour trimestrielles gratuitement, sur demande, en appelant au 1-800-265-1888, en nous écrivant à Les conseillers en placements Sceptre Limitée, 26 Wellington St. East, Suite 1200, Toronto (Ontario) M5E 1W4, ou en consultant notre site Internet à www.sceptre.ca, ou le site Internet de SEDAR à www.sedar.com.

Nous assurons la sécurité financière depuis 1955.



26 Wellington St. E. · Suite 1200 · Toronto · ON · Canada M5E 1W4 · Tél. : 416 360-4826 · Téléc. : 416 367-5938
www.sceptre.ca · Sans frais : | 800 265-1888 · Téléc. sans frais : | 877 367-5938